

10 ans de FIZ Makasi



Chères lectrices, chers lecteurs Le FIZ, centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, s'engage pour la protection des droits des migrantes en Suisse et contre les violences et l'exploitation dont elles sont victimes. Il tient pour cela deux bureaux de conseil: le bureau de conseil pour les migrantes et le centre spécial d'intervention FIZ Makasi pour les rescapées de la traite des femmes. FIZ Makasi a un regard sur dix ans de travail.

En 2004, nous avons lancé le projet «FIZ Makasi, conseil et accompagnement pour les victimes de la traite des femmes». Nous lui avons donné le nom de Makasi, comme le proposait une ancienne cliente congolaise, dans la langue de laquelle ce mot signifie FORT. C'est aujourd'hui encore notre principe et notre but: redonner aux femmes leur force intérieure et leur confiance en elles.

En 2005, Makasi a accompagné 116 femmes venues de tous les régions du monde. Aujourd'hui, nos conseillères traitent environ 200 cas par an. Elles parlent neuf langues, complétées pour six autres langues par le réseau d'interprètes de Makasi. Le service de conseil est devenu un véritable programme de protection des victimes, qui offre aux femmes sécurité et soutien dès le premier moment. Aujourd'hui, Makasi dispose d'une masse de connaissances spécialisées sur les mécanismes de recrutement et d'exploitation, les moyens de coercition des marchands d'êtres humains et des souteneurs, les contraintes pesant sur les victimes, les formes et conséquences des traumatismes, les méthodes de conseil et les stratégies d'intervention. En 2011, nous y avons ajouté le réseau d'hébergement Makasi, au sein duquel nous possédons un appartement sécurisé spécifique pouvant accueillir six personnes. Chaque année, celui-ci voit passer entre vingt et trente femmes. Dans cette newsletter, nous vous présentons l'histoire et les activités de conseil de FIZ Makasi.

FIZ Makasi: un projet réussi

Le centre de conseil et d'intervention FIZ Makasi suit depuis dix ans les victimes de la traite des femmes. Son succès tient au fait qu'il ne se contente pas de conseiller les femmes affectées par la traite mais qu'il est spécialisé, travaille en réseau et transmet ses connaissances.

Les conseillères de Makasi conseillent les rescapées de la traite des femmes sur leurs droits et sur les mesures de soutien disponibles en Suisse, tout en leur apportant un conseil psychosocial et en intervenant pour résoudre les crises. Elles apportent un soutien médical et psychothérapeutique, organisent un hébergement sûr et apportent une aide financière. FIZ Makasi accompagne au cours de la procédure les rescapées qui veulent témoigner devant un tribunal, en collaboration avec des avocates et avocats spécialisés. FIZ Makasi aide également les femmes qui le souhaitent à retourner dans leur pays d'origine.

Un séjour court uniquement pour témoigner devant les tribunaux

Au moment de la création de Makasi, les femmes prises en charge ne restaient que peu de temps en Suisse, tandis que les coupables n'étaient pas poursuivis. En Suisse, les victimes de la traite des femmes bénéficient d'un délai de récupération et de réflexion de 30 jours pour décider si elles veulent témoigner contre leurs bourreaux. Pendant ce délai, elles peuvent séjourner légalement en Suisse. Elles ne reçoivent un permis de séjour que si elles sont prêtes à témoigner, et pour la durée de la procédure. De plus en plus de femmes se décident aujourd'hui à témoigner et restent dans le pays pendant la procédure. C'est ainsi que la durée du séjour dans le cadre du programme Makasi s'est allongée.

Mise en réseau et sensibilisation

La sensibilisation constante de l'opinion publique et la formation continue des fonctionnaires constituent une part importante de la protection des victimes. Les rescapées doivent surmonter à la fois leur manque de visibilité et leur grande peur (ces femmes craignent non seulement une vengeance de leurs bourreaux mais aussi une stigmatisation sociale) pour demander un soutien. Le travail de relations publiques et de formation du FIZ fait donc appel aux conseillères spécialisées de Makasi pour former les travailleuses et travailleurs sociaux, les représentant-e-s des organismes d'aide, rencontrer la police, renforcer le réseau d'organisations de migrant-e-s, le clergé, les médecins, les avocat-e-s, les hôpitaux et autres intervenants.

Le défi du fédéralisme

Le FIZ doit pour cela faire entrer ses connaissances dans la pratique de nombreux groupes de travail cantonaux pour la lutte contre la traite des femmes et élaborer des mesures et

des mécanismes de coopération avec différentes autorités cantonales. Car la Suisse est organisée selon un modèle fédéral: les 26 cantons suisses ont chacun des règles propres concernant les poursuites pénales à l'encontre des agresseurs et la protection des victimes. Le travail de sensibilisation s'en trouve compliqué. Bien que tous les cantons soient soumis au droit fédéral suisse, celui-ci ne règle pas toutes les situations. Par exemple, il n'existe pas dans le droit suisse de dispositions standards en ce qui concerne la protection des victimes. En outre, les différents cantons ont une interprétation différente du droit suisse. L'idéal serait, fédéralisme ou pas, que la Confédération et les cantons se décident à financer un centre d'intervention intercantonal. Le besoin est démontré, la nécessité d'une spécialisation aussi, il serait donc judicieux de créer des synergies. Mais jusqu'ici cela n'a pas été réalisé. Le FIZ a toutefois réussi à conclure des contrats de prestation avec plusieurs cantons. Ceux-ci financent notre service de conseil en vertu de la loi sur l'aide aux victimes en payant pour chaque cas en plus une petite contribution de base. La coopération se passe bien.

Perspectives

Dès sa première heure, le projet Makasi a été un succès, surtout parce que le conseil et l'accompagnement spécialisés



y vont de pair avec une sensibilisation et une formation intensives et avec un lobbying politique du FIZ. Sensibiliser les autorités qui adressent à FIZ Makasi les rescapées de la traite des femmes et les former à reconnaître les victimes n'aurait aucun sens s'il n'y avait pas une offre de suivi. Et un suivi sans sensibilisation viderait les centres de conseil. Un programme d'aide aux victimes qui n'aurait pas transféré les obstacles aux politiques et à l'administration aurait été moins efficace à long terme. La combinaison des trois mesures a eu pour effet que FIZ Makasi a pu considérablement améliorer la situation grave des femmes affectées par la traite.

Il reste encore beaucoup à faire: l'identification des victimes en Suisse est insuffisante. On ne sait pas encore assez que des êtres humains sont trafiqués et exploités dans d'autres branches que le commerce du sexe, par exemple dans la restauration, chez les particuliers, dans l'agriculture ou le bâtiment. Et les victimes de la traite des êtres humains qui demandent asile restent souvent méconnues. Il faut en outre des règles claires de protection et de suivi dans tous les cantons de la confédération. Cela reste un devoir permanent d'améliorer le droit de séjour incomplet afin de mieux protéger ces femmes.

Susanne Seytter

Entretien avec des conseillères Makasi
de la première heure

Retricoter des ressources dispersées

Eva Danzl fait partie du FIZ depuis 1996. Elle a participé au concept du centre d'intervention FIZ Makasi et a longtemps été cheffe de secteur. Sara Donath a été la première conseillère embauchée et a travaillé spécifiquement pour Makasi pendant dix ans. Elle dirige aujourd'hui l'appartement sécurisé.

Entretien avec Shelley Berlowitz

Quand vous faites le bilan des dix années écoulées, qu'est-ce qui vous frappe d'abord?

Eva Danzl: L'énormité du travail! Nous sommes parties de zéro. Nous avons bien rencontré des victimes de la traite des femmes dans notre service de conseil avant l'ouverture de FIZ Makasi, mais il nous manquait un réseau avec lequel collaborer. Quand la police de Zurich et le parquet ont enquêté sur un gros dossier de traite de femmes en 2003, le FIZ avait déjà mis en place la première table ronde de Suisse à Zurich et les autorités pénales nous ont contactées pour accompagner ces femmes. Depuis, FIZ Makasi a développé un réseau d'hébergements, d'avocates et d'avocats, d'aides et de prise en charge au quotidien. Nous avons appris sur le tas.

Sara Donath: Pendant que nous nous occupions de conseiller les femmes, nous avons dû inventer sans cesse des interventions. Il n'y avait ni structures ni processus auxquels nous aurions pu nous référer. A l'époque, on identifiait beaucoup moins de victimes que maintenant. Je pouvais donc encore consacrer beaucoup de temps à chacune des premières clientes, parce que je n'avais pas beaucoup d'autres dossiers à traiter. Aujourd'hui, notre travail de sensibilisation a porté ses fruits. La moitié de nos cas actuels nous sont adressés par la police, et il y en a beaucoup plus au total que les premières années.

Combien de femmes une conseillère Makasi prend-elle en charge aujourd'hui?

Eva Danzl: C'est difficile à dire. Je m'occupe de beaucoup de femmes, mais il y a parmi elles d'anciens cas qui ne donnent plus autant de travail. Pour une intervention «à chaud», il nous faut consacrer entre vingt et trente heures



par mois au début, et plus encore pour les clientes mineures ou handicapées. Et puis il y a les dossiers qui ne donnent pas de travail pendant des mois, avant qu'il se passe quelque chose, par exemple au moment où se pose la question du dédommagement pendant le procès.

Sara Donath: Avant, une conseillère pouvait assurer seule toutes les interventions sur un dossier. A un moment donné, c'est devenu impossible et nous avons créé notre équipe « d'intervenantes volantes », un réseau de travailleuses sociales, de sociopédagogues, un médecin, des interprètes qui avaient participé aux discussions avec les rescapées de la traite des femmes en manifestant une bonne compréhension de ces situations. Ces intervenantes sont flexibles et nous apportent leur aide.

Eva Danzl: Quand nous avons commencé à prendre en charge les femmes présumées victimes de la traite après des contrôles policiers dans différents cantons, le grand nombre d'intervenantes « volantes » connaissant bien notre travail nous a fait la preuve de son utilité. En quatre mois, les conseillères de Makasi ont dû mener les premiers entretiens avec 80 femmes après une rafle dans quatre cantons. Nous avons dû gagner leur confiance, réagir aux crises. Le travail a été énorme, et nous avons été contentes de pouvoir faire appel à notre équipe volante.

Quel est votre rôle lors des rafles?

Sara Donath: Ces dernières années, nous avons établi une bonne coopération avec les unités de police compétentes dans différents cantons, mais surtout à Zurich. Nos rôles sont toutefois différents. La police sert à enquêter sur les faits et à poursuivre les coupables. Et nous sommes là pour les victimes. Nous travaillons bien ensemble mais nous ne nous laissons pas instrumentaliser. Les mentalités ont évolué lentement des deux côtés, nous avons surmonté nos préjugés mutuels.

Eva Danzl: Les rafles doivent être menées sans nuire aux victimes. Par exemple, il ne faut pas que les femmes que l'on présume victimes de la traite soient conduites dans une pièce où elles devront attendre en même temps que des accusés, des personnes impliquées dans ce trafic. Y compris de « consœurs » téléguidées par les souteneurs, qui les contrôlent et les brutalisent. La police en prend conscience et nous demande d'intervenir pour établir les premiers contacts avec les femmes. Nous élaborons avec les policiers concernés un scénario qui nous évite d'être surprises, en arrivant sur place, par une infrastructure qui rendrait encore plus difficile une tâche qui n'est déjà pas facile dans cette situation.

Sara Donath: Les femmes doivent nous faire confiance très rapidement. Quand nous les rencontrons, nous sommes sur le territoire de la police et selon les expériences qu'elles ont eues avec la police de leur pays d'origine, elles ont du mal à nous faire confiance. Mais cela finit toujours par fonctionner, et c'est très émouvant.

De nombreuses femmes qui ont subi des violences intolérables vous racontent leur histoire.

Qu'est-ce que cela vous fait, personnellement?

Eva Danzl: L'entretien sur le cas, l'interview et l'analyse entre les conseillères et dans la supervision du cas sont très importants. Quand je remarque que l'histoire d'une femme me touche trop, je dois demander de l'aide: un conseil individuel, une supervision de cas individuelle ou une séance de thérapie. Et quand on est conseillère Makasi, on fait aussi toujours un travail sur soi-même. Il faut y être prête pour pouvoir faire ce travail pendant des années.

Sara Donath: En principe, c'est qu'en face de moi, il y a un être humain, une femme. Et quand je m'intéresse à cette femme, son état de victime n'est qu'une partie de l'histoire qu'elle me raconte. Je m'intéresse à cette femme, à sa vie, et j'ai envie de reticoter avec elle ses ressources éparpillées. Cela donne de l'énergie, ça n'a rien de négatif. Ce qui use, ce n'est pas le vécu de ces femmes mais les obstacles bureaucratiques, qui empêchent parfois les interventions de réussir.



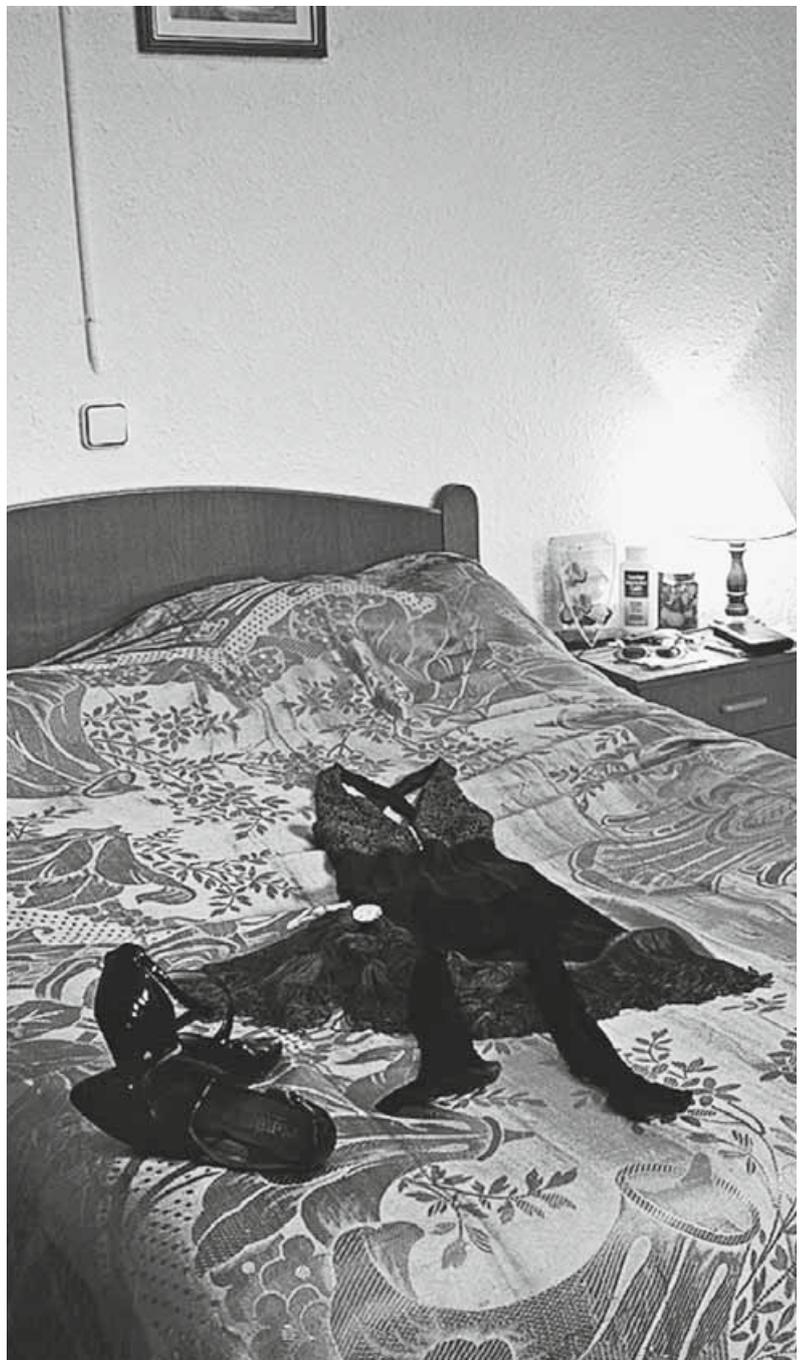
Tour d'horizon du commerce du sexe dans la ville de Zurich

Bien que le travail sexuel soit légal en Suisse, les travailleuses du sexe sont stigmatisées et victimes de discrimination. En 2013, la ville de Zurich a édicté une nouvelle ordonnance sur la prostitution (PVG0) qui a rendu extrêmement précaire la situation des travailleuses du sexe. Nous en avons parlé dans notre dernière newsletter. Le FIZ et d'autres ONG zurichoises ont rédigé un rapport sur la situation du travail sexuel dans la ville de Zurich, qui a été présenté à la presse en décembre 2013. Plus de 200 travailleuses du sexe ont lancé un appel réclamant des droits et des possibilités de travail légales au lieu de la répression et de la bureaucratie actuelles.

Ce rapport de situation analysait les témoignages reçus dans les centres de conseil et de contact des travailleuses du sexe. Sonja (le nom a été changé) raconte: «Je voulais faire des achats et je marchais dans la Langstrasse, en direction de la Militärstrasse. Un policier et une policière sont passés devant moi en voiture et m'ont contrôlée. Ils m'ont conduite au poste sur des soupçons de prostitution. J'étais sortie seule, je n'étais pas avec un homme et ma tenue n'avait rien de suspect. Au poste de police, on m'a signifié une expulsion de sept jours. Je n'étais pas d'accord, et je n'ai pas signé le papier. J'ai quitté le poste de police et j'ai voulu faire les achats que j'avais prévus. Un groupe de cinq policiers m'a arrêtée et à nouveau contrôlée. J'ai dû me rendre à nouveau à pied au poste de police, et j'y ai reçu une expulsion pour sept jours de plus et une amende de 1400 francs.»

L'espace est limité et de plus en plus cher. Les conditions de travail se sont dégradées aussi bien dans la rue que pour la prostitution dans les salons. Les femmes sont isolées, le réseau social menace de se déchirer, la solidarité s'effrite. La plupart des travailleuses du sexe de Zurich sont des migrantes. Elles font ce travail depuis des années et paient leur loyer, leurs impôts, leur assurance maladie, leurs cotisations sociales. Elles ont parfois élevé leurs enfants sans manquer à leurs responsabilités de mères, même célibataires, elles se sont comportées correctement et ont travaillé à leur compte. Et maintenant, elles perdent leur travail. Les loueurs résilient leur bail, les entreprises n'ont plus d'agrément. «Il y a un climat d'insécurité et de peur dans la circonscription 4 que je n'ai encore jamais connu», raconte une visiteuse sociale qui travaille dans le secteur depuis quinze ans.

Deux postulats sont à l'examen au Parlement suisse: l'un exige du Conseil fédéral un rapport examinant la question de la pénalisation des clients (comme en Suède), voire de l'interdiction de la prostitution. L'autre va dans la direction opposée et demande une amélioration de la situation juridique des travailleuses du sexe. En Suisse, les décisions politiques se prennent lentement. Il ne faut donc pas attendre que les choses se décident dans un proche avenir. Le FIZ milite pour la dépénalisation des travailleuses du sexe et le renforcement de leurs droits.



Les actualités du FIZ

Meilleures pratiques suisses en Roumanie

Le FIZ a participé fin février à un atelier de deux jours sur l'identification, la réintégration et la protection des victimes à Bucarest, organisé dans le cadre d'un projet de coopération entre la Suisse et la Roumanie par l'Agence nationale roumaine contre la traite des êtres humains. Le FIZ et la police de la ville de Zurich ont présenté comme meilleures pratiques leur coopération pour l'identification des victimes.

Les rescapées de la traite d'êtres humains dans la procédure d'asile

Sur l'invitation du Ministère suisse de l'extérieur et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Berne, le FIZ est intervenu en février à la conférence «Le transfèrement des victimes de la traite d'êtres humains en vertu de l'ordonnance de Dublin». Le FIZ a souligné le manque de protection des victimes de la traite des êtres humains dans la procédure d'asile et le manque de coopération entre les services du droit d'asile et les centres de conseil et ONG spécialisés.

Conférence de l'OSCE: combattre ensemble la traite des êtres humains

Le FIZ a participé à une conférence contre la traite des êtres humains organisée à Vienne par l'Autriche, la Suisse, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La coopération des services gouvernementaux et non gouvernementaux est l'un des éléments centraux de la lutte contre la traite des êtres humains identifiés par les représentantes et représentants des administrations, du monde politique, de l'économie et de la société civile participant à cette rencontre. Il s'agit là, à notre avis, d'une conclusion importante, et nous sommes d'avis que la Suisse doit s'engager encore plus dans la coopération à divers niveaux.

Rencontres de création de réseaux avec les représentant-e-s des victimes

Les avocates et avocats qui représentent les clientes de Makasi devant les tribunaux sont des acteurs importants dans la lutte contre la traite des êtres humains et des partenaires précieux dans le réseau

du FIZ. Au printemps 2013, nous avons organisé un échange avec les représentant-e-s des victimes venant de différents cantons. Deux présentations techniques par des avocates ont suscité des discussions animées et donné l'occasion d'échanger des expériences. Il était question des obstacles créés par la nouvelle ordonnance de procédure pénale pour les cas de traite des femmes, ainsi que des conditions dans lesquelles les rescapées de la traite des êtres humains peuvent faire valoir leurs droits humains devant la Cour de justice européenne quand la Suisse leur dénie ces droits.

Traducteurs sans frontières (TWB)

Plus de 2000 traductrices et traducteurs membres de TWB dans le monde entier réalisent des traductions bénévolement pour des organisations à but non lucratif. Ils permettent ainsi à celles-ci de consacrer davantage de fonds à leur véritable travail humanitaire et pour les droits humains. Le FIZ est devenu membre de TWB. La traduction de la présente newsletter est l'un des premiers résultats de cette nouvelle coopération. Nous remercions Suzanne Assenat qui a assuré la traduction de cette newsletter en français pour sa solidarité.



Mentions légales newsletter 14, septembre 2014

© FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes

Badenerstrasse 682
CH-8048 Zurich, Suisse

Tél. +41 44 436 90 00

Fax +41 44 436 90 15

www.fiz-info.ch

contact@fiz-info.ch

Compte de dons: 80-38029-6

Rédaction: Shelley Berlowitz et Rebecca Angelini

Photos: © Nadja Athanasiou

Traduction: Suzanne Assenat

Graphique: Clerici Partner Design, Zurich